

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET

Aix-Marseille Université : Pépité Paca Ouest : Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat. Edition 2017.

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1.22.57**

PRESENTATION

La qualité et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche constituent des enjeux majeurs du développement et de l'attractivité du territoire, c'est pourquoi le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône développe une politique active de soutien à ces secteurs.

Cette politique de consolidation des pôles d'enseignement supérieur et de la recherche du département se traduit aussi par un soutien aux actions de diffusion et d'accès à la culture scientifique.

Le financement d'actions facilitant l'accès des collégiens à l'enseignement supérieur et visant à promouvoir l'insertion professionnelle et la professionnalisation des étudiants illustre cette volonté politique.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Conseil départemental souhaite amplifier son soutien à l'action du pôle PEPITE PACA OUEST, (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) pour qu'il développe ses actions en direction des collégiens. En partenariat avec le Rectorat, ce pôle est porté par AMU en collaboration avec plusieurs autres organismes d'enseignement supérieur et de recherche (Sciences-Po, l'ENSAM, l'Ecole Centrale, Université d'Avignon).

Dans cet objectif, le PEPITE PACA OUEST a étendu ses ambitions et s'est investi dans un nouveau projet : PREPITE (Plateforme Régionale pour la Pédagogie de l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Cette nouvelle action vise à promouvoir l'esprit d'entreprendre et la culture de l'innovation auprès des jeunes du collège à l'université pour faciliter leur orientation tout au long de leur parcours d'études et leur insertion professionnelle par la suite.

Dans le même esprit, cette année, des actions de sensibilisation sont mises en place dès le collège (STAR'UP COLLEGE) et consignées dans un livret de compétences qui sera étendu ultérieurement par la voie numérique à l'ensemble des collégiens. Le Pôle ambitionne de créer un continuum du secondaire à l'université, en vue d'une acquisition progressive des compétences entrepreneuriales. En 2017, les dix classes de troisième du collège Ubelka à Auriol (collège pilote) sont concernées.

Par ailleurs, le pôle continue à sensibiliser le plus grand nombre d'étudiants à l'esprit d'entreprendre par l'accompagnement et l'apprentissage à travers des actions de type jeux d'entreprise en équipe, projets accompagnés par des chefs d'entreprises, formation/action sous la forme de gestion de projet ou conférences ciblées.

Des formations spécifiques permettent aux étudiants d'acquérir des compétences de futurs chefs d'entreprises. Le but de ses actions est aussi de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en les mettant en relation avec des chefs d'entreprise et en leur permettant ainsi de se créer un réseau qui facilitera leur insertion au moment de leur recherche d'emploi.

Les étudiants sont mis en contact avec les acteurs de l'accès à l'entreprise tels que les incubateurs, les couveuses et des conseils personnalisés sont prodigués par des partenaires comptables et financiers.

Le pôle permet, en outre, l'obtention du statut national d'étudiant-entrepreneur donnant accès à l'ensemble de ses dispositifs et à des aides financières.

36 heures Chrono

Une des actions récurrentes du pôle PEPITE PACA OUEST est l'organisation de la manifestation « Les 36 heures Chrono de la création d'entreprise ». Les étudiants ont 36h pour passer de l'idée au projet. Ils sont encadrés par des professionnels de la création d'entreprise qui les conseillent et leur donnent les clés essentielles à la création d'entreprises pérennes. Les meilleurs projets sont récompensés à l'occasion d'une cérémonie qui se tient dans l'hémicycle de l'hôtel de Région.

Compte-tenu de l'intérêt du projet, le Conseil départemental, qui soutient le pôle PEPITE depuis 4 ans, propose une subvention de 35 000 € qui tient compte de la mise en place du nouveau dispositif en direction des collégiens.

PROPOSITION

Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ayant émis un avis favorable, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université (Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation SUIO – PEPITE PACA OUEST),
- d'autoriser la signature de la convention spécifique jointe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget Départemental.

En cas de décision favorable de votre part, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

FICHE PEPITE PACA OUEST

ORGANISME DEMANDEUR	Aix-Marseille Université Jardin du Pharo 58 Boulevard Charles LIVON 13284 Marseille Cedex 7
REPRESENTANT	Président :Yvon BERLAND
POUR LE COMPTE DE	Pole PEPITE PACA OUEST Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation
MESURE	Enseignement Supérieur et Recherche
OBJET	Pôle PEPITE, Programme d'actions en faveur de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat des étudiants et élèves de l'enseignement secondaire et supérieur
MONTANT SOLLICITE	35 000 €
BUDGET GLOBAL	375 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (€)		RECETTES (€)		
Détail	Montant	Origine	sollicité(es)	obtenu (es)
Actions sensibilisation à l'entrepreneuriat	128 000	Aix-Marseille Université et partenaires		171 250
Actions de formation	53 000	Droits d'inscription D2E		2 250
Actions d'accompagnement.	48 500	Etat / Caisse des Dépôts		25 000
Charges de personnels (Salaires, heures complémentaires, contrats étudiants).	98 000	Conseil Régional PACA	80 000	
Equipement, frais de mission, fournitures et matériels, communication.	48 000	Conseil Départemental 13	35 000	
		AGEFOS-PME	24 000	
		Caisse d'épargne		
		Provence-Alpes-Corse	25 000	
		Crédit Agricole		8 000
		EDF	5 000	
TOTAL	375 500	TOTAL	169 000	206 500

PROPOSITION DE SUBVENTION : 35 000 €

CONVENTION

Préambule : Dans le cadre de sa politique en faveur de l'aide à l'enseignement supérieur et à la recherche, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône accorde des financements sous forme de subvention de fonctionnement ou d'équipement à des établissements et organismes publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

CECI RAPPELLE

Entre :

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente en date du 17 Octobre 2017, ci-après dénommé **Le Département**,

d'une part,

et l'Université Aix-Marseille (AMU), dont le siège social est situé Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon 13284 Marseille cedex 7, représentée par son Président Monsieur Yvon BERLAND, ci-après dénommée **L'Université**,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE I : OBJET ET MONTANT

L'Université, a pour mission de développer l'aide à l'insertion professionnelle des diplômés. L'objectif poursuivi par Aix-Marseille Université (AMU) est de développer une politique universitaire en lien avec l'entrepreneuriat cohérente et ambitieuse en facilitant l'insertion professionnelle des étudiants par le vecteur de l'entrepreneuriat et de l'innovation et de contribuer ainsi à enrichir le tissu économique local. Le Pôle Entreprendre / PEPITE PACA OUEST, propose la mise en place d'un ensemble cohérent et coordonné d'initiatives et de dispositifs sous la forme d'un « parcours entrepreneurial ». Celui-ci vise à informer, sensibiliser, former et accompagner les étudiants dans le domaine de l'entrepreneuriat. Un des objectifs principaux du Pôle consiste à développer l'esprit d'entreprendre et d'accompagner les étudiants entrepreneurs du territoire.

Compte tenu de l'intérêt que représente son activité, **le Département** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € à **l'Université**, pour le compte du SUIO-PEPITE PACA OUEST.

ARTICLE II : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention sera effectué, en une seule fois après signature de la présente convention.

ARTICLE III: CONTROLE

En contre partie du versement de la subvention de fonctionnement, **L'Université** s'engage à fournir, au titre l'exercice concerné et au plus tard de l'année suivante :

- un compte de recettes et de dépenses ou un compte de résultat de l'opération visée à l'article I, certifié conforme par le Président de l'Université d'Aix-Marseille ou l'Agent Comptable de l'Université.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Université s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département.

ARTICLE V : DUREE /RESILIATION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2017.

En cas de non respect des engagements visés aux articles III et IV, **L'Université** sera mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

En l'absence de réponse dans un délai de quinze jours à compter du jour de réception, ou en cas de réponse insatisfaisante, **Le Département** pourra notifier à **L'Université** la résiliation de la présente convention et lui demander le reversement de la subvention, à intervenir dans un délai de deux mois.

Fait à Marseille le,

En 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente du Conseil départemental,
Par délégation, la Déléguée à l'Enseignement
Supérieur et la Recherche

Le Président
d'Aix-Marseille Université

Véronique MIQUELLY

Yvon BERLAND